

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

**Nombre de Conseillers : 11** L'an deux mil vingt six  
**- en exercice : 11** le 20 mars 18 heures  
**- présents : 11** le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
**- votants : 11** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

**Date de la convocation : 16 mars 2026**

*Présents : Mmes Sylvette ALPAERTS, Marion PATTE, Déborah DEBRINCAT, Magdella THERY, Isabelle GESBERT, Messieurs Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Vincent DELCROIX, Benjamin DUPONT, Benjamin GALLARD, Christophe LEPREUX*

*Absent(s) excusés :*

*Absents :*

*Secrétaire de séance : Magdella THERY*

**Délibération n° 2026-028**

**Objet : N° d'ordre de séance 16 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

En application de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune. Elle collabore avec les services fiscaux au recensement et à l'évaluation des bases des taxes directs locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elle est composée du maire, qui la préside, et de 6 commissaires titulaires, ainsi que 6 commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables inscrits aux rôles d'impositions directs locales, dressée en double, par le conseil Municipal. Il nous appartient donc de proposer le nom de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civiques, étant familiarisés avec les circonstances locales et possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés par la commission. Par ailleurs, la désignation des commissaires et de leurs suppléants sera effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière et à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Enfin, il est précisé que la durée du mandat des commissaires est la même que celle du conseil municipal.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650,  
Considérant la nécessité de proposer une liste de contribuables aux services fiscaux afin de désigner les commissaires de la commission communale des impôts directs dans les conditions précitées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PROPOSE les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs à l'unanimité des membres présents :

**12 titulaires :**

LEMERCIER Nicolas - 14 rue de Montdidier - 60420 ROYAUCOURT  
DUPONT Benjamin - 20 rue du Mesnil - 60420 ROYAUCOURT  
GALLARD Benjamin - 6 rue de la Morlière - 60420 ROYAUCOURT  
LEPREUX Christophe - 10 rue de Montdidier - 60420 ROYAUCOURT  
DELCROIX Vincent - 26 rue d'En haut - 60420 ROYAUCOURT  
ALPAERTS Sylvette - 11 rue d'En haut - 60420 ROYAUCOURT  
PATTE Marion - 20 rue du Mesnil - 60420 ROYAUCOURT  
THERY Magdella - 8 rue du Cul de sac - 60420 ROYAUCOURT  
GESBERT Isabelle - 22 rue d'En haut - 60420 ROYAUCOURT  
DEBRINCAT Déborah - 1 rue de Montdidier - 60420 ROYAUCOURT  
ROUSSEL Jean-Paul - 16 rue d'En Haut - 60420 ROYAUCOURT  
MARETTE Laurent - 21 rue de Montdidier - 60130 ST JUST EN CHAUSSEE

**12 Suppléants :**

BARBET Christophe - 18 rue d'En Haut - 60420 ROYAUCOURT  
FORESTIER Nicolas - 1 bis rue de Rubescourt - Domelien - 60420 ROYAUCOURT  
LEMERCIER Robert - 14 rue de Montdidier - 60420 ROYAUCOURT  
MIKLAS Romain - 17 bis rue d'En haut - 60420 ROYAUCOURT  
MOLON Olivier - 12 rue du Mesnil - 60420 ROYAUCOURT  
ACLOQUE Raoul - 7 rue d'En Haut - 60420 ROYAUCOURT  
GRICOURT Céline - 3 rue d'En Haut - 60420 ROYAUCOURT  
BACQ Marie-Françoise - 10 rue de Montdidier - 60420 ROYAUCOURT  
MOLIN Alain - 2 rue de Perennes - Abbémont - 60420 ROYAUCOURT  
BIGOT Sabine - 4 rue d'En haut - 60420 ROYAUCOURT  
FLOURY Bernard - 1 rue du Cul de sac - 60420 ROYAUCOURT  
DESPREZ Pierre - 16 rue Saint-Martin - 80500 RUBESCOURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

**Le Maire,  
Laurent GESBERT**



Le Maire certifie le caractère exécutoire  
De la présente délibération  
Transmise en sous-préfecture  
Le 23 mars 2026.

